



Pôle de
Compétences
& de Prestations
Externalisées

Rue des Augustins . 86580 BIARD
Tél. 05 49 30 31 10

LE PCPE « SITUATIONS CRITIQUES » GÉRÉ PAR LES PEP 86 EST ADOSSÉ À L'OASIS. CE SERVICE PERMET DES INTERVENTIONS COORDONNÉES AUPRÈS DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP ET EN ATTENTE D'ACCOMPAGNEMENTS AJUSTÉS À LEURS BESOINS.

Les missions du PCPE

Les objectifs du PCPE sont identifiés dans l'instruction du 12 avril 2016 de la DGCS. Il a pour objectif d'**accompagner des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap** et prioritairement ceux sans solution d'accompagnement ou sans solution adaptée à leurs besoins, qui sont à domicile.

Le PCPE accompagne plus particulièrement des enfants, jeunes et adultes présentant un risque de rupture de parcours ou répondant aux critères des situations dites complexes ou critiques, sur notification MDPH. Il s'inscrit dans la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », conformément à l'article 89 de la loi de modernisation de notre système de santé.

Le pôle de compétences et de prestations externalisées permet de faire évoluer l'offre pour **mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs familles, de construire et d'organiser de nouvelles modalités d'interventions** afin de leur apporter des réponses transitoires.



L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE : LES PEP 86

Reconnu d'utilité publique, le mouvement des PEP inscrit son engagement depuis plus de 100 ans sur tous les fronts de la solidarité en direction des publics les plus démunis autour des valeurs de solidarité, égalité, citoyenneté et laïcité.

L'association des PEP 86 place l'accompagnement de la personne au cœur de ses actions.

Les orientations du projet associatif 2014/2019

- › **Développer** une offre de service au plus près des personnes et de leurs besoins.
- › **S'engager** dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Renforcer et améliorer la qualité des accompagnements des personnes accueillies.
- › **Favoriser** une gouvernance associative participative et démocratique.
- › **Promouvoir** une approche économique dynamique et une qualité performante.



Les
pep
86
La solidarité en action

Le public ciblé

Le pôle de compétences et de prestations externalisées « s'adresse à l'ensemble des situations de handicap qui, compte tenu de besoins spécifiques des personnes ou de leur complexité, nécessitent d'adjoindre aux réponses sanitaires et médico-sociales existantes les compétences d'intervenants exerçant au sein de ces pôles, à titre salarié ou libéral ».

Les interventions du PCPE sont à destination des personnes en situation de handicap, enfants et adultes ainsi que leurs familles :

- > sans solution d'accompagnement et qui en raison de la complexité de leurs besoins imposent la mise en œuvre d'une réponse plurielle ;
- > suivis par des services ambulatoires ou hospitaliers et qui présentent un profil à risque au regard de leur précarité de santé et/ou de leur pathologie ;
- > dans l'incapacité d'accéder à une scolarité, une vie sociale et professionnelle en raison d'une précarité de santé et/ou de présence de dispositifs médicaux ;
- > accueillis sous une forme accompagnée ou non en milieu ordinaire et pour lesquels, en raison de l'évolution de leur pathologie, cette forme d'accompagnement s'avère ne plus être adaptée ;
- > accompagnés à domicile et pour lesquels, en raison de l'évolution de leur pathologie ou de leur environnement familial il est nécessaire d'envisager une autre forme d'accueil ;
- > accueillis chez une assistante maternelle ASE ou chez un assistant familial et qui nécessitent des réponses complexes.

Les possibilités d'intervention

Auprès de la personne en situation de handicap :

- > Accompagner à domicile dans l'attente d'une réponse adaptée ;
- > Assurer le maintien à domicile dans un objectif d'inclusion en mobilisant l'ensemble des acteurs des dispositifs de droit commun ;
- > Apporter une réponse renforcée aux besoins dans tous les lieux de vie sociale ou privée ;
- > Anticiper et prévenir les ruptures de parcours ;
- > Permettre la mise en place d'un accompagnement par les pairs.

Auprès de l'aidant et de la famille :

- > Soutenir, accompagner, guider
- > Renforcer et valoriser les savoir-faire
- > Proposer des prestations permettant de relayer les aidants.

CONTACTS :

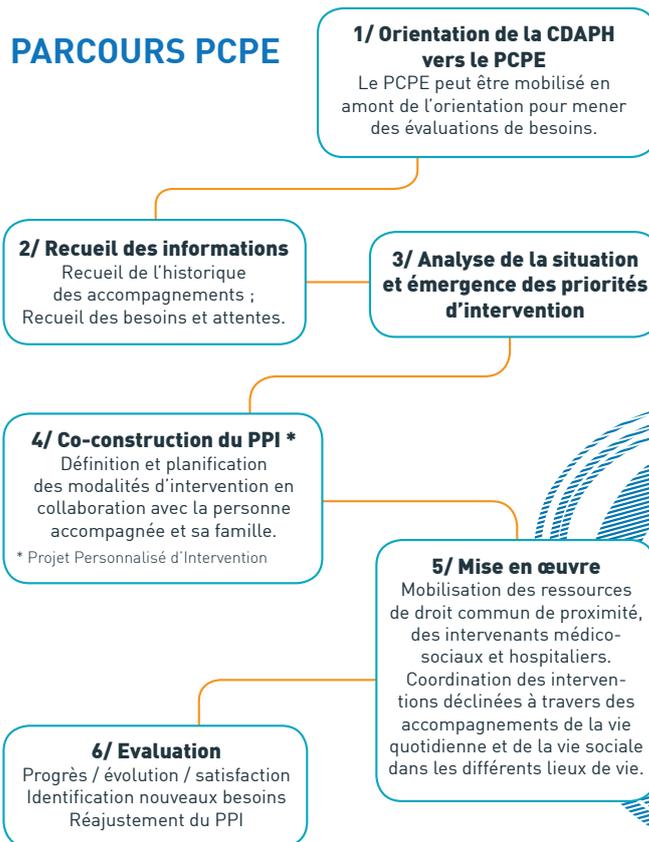
L'équipe du PCPE PEP 86 intervient sur l'ensemble du département de la Vienne.
Françoise BAUDIFFIER : Directrice OASIS PCPE « situations critiques » -
05 49 30 31 10 - direction@terrasis.net
Céverine CLEMENT : Chef de service PCPE « situations critiques »
06 27 77 64 38 - cs.pcpe@terrasis.net

LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

Pour fonctionner, le Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées s'appuie sur un réseau de professionnels disposant des compétences pour assurer les prestations directes auprès des personnes accompagnées et de leurs familles. Ces compétences sont mobilisées auprès des professionnels libéraux de proximité, au sein des équipes pluri-professionnelles des établissements sanitaires et médico-sociaux partenaires.

Afin de permettre la cohérence et la continuité des interventions, le PCPE dispose d'une équipe permanente composée d'une chef de service chargée de la coordination du dispositif et d'une psychologue.

PARCOURS PCPE



DISPOSITIF CONVENTIONNÉ
AVEC L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE
ET LA MDPH DE LA VIENNE



Partenaires

Pour fonctionner, le pôle de compétences et de prestations externalisées s'appuie sur un réseau de professionnels capables d'assurer les prestations directes auprès des personnes en situation de handicap et leurs familles, mais également des partenaires institutionnels.

